

Montreuil, le 7 octobre 2022

Monsieur Pap NDIAYE
Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Madame Sylvie RETAILLEAU
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
1, rue Descartes
75231 PARIS 05

Objet : demande de garantie de non fermeture des établissements scolaires ou universitaires en raison de la crise énergétique

Madame la ministre, Monsieur le ministre,

Comme vous le savez, le président de l'Université de Strasbourg a annoncé vouloir fermer cette université pendant deux semaines durant l'hiver.

Cette fermeture serait justifiée selon lui car l'université doit « prendre sa part dans la transition écologique » et ces mesures prennent place dans un « plan de sobriété énergétique » de l'université.

Il s'agit donc d'une première transposition des mesures annoncées en la matière le président de la République et le gouvernement.

L'inquiétude de notre fédération est grande face à de telles mesures, qui pourraient créer un précédent, avec la fermeture de tout établissement scolaire ou universitaire au nom de la « sobriété énergétique » ou de tout autre mot d'ordre politique. C'est une mise en cause inacceptable du service public dû à tous les usagers, en l'occurrence les élèves ou les étudiants. L'économie de 10 % sur la facture de chauffage, c'est en réalité une privation de près de 10 % des cours. Une partie des enseignements serait programmée en « distanciel », hors de toute réglementation à ce sujet. Cette pratique n'a rien de commun avec des cours et, depuis les mesures prises au nom de la lutte contre le Covid, on ne peut prétendre en ignorer les conséquences extrêmement négatives sur les élèves ou étudiants, en termes pédagogiques mais aussi sociaux et psychologiques. Notre fédération avait été la seule à alerter sur la possibilité que les dégradations imposées au nom de la gestion de la « crise Covid » pouvaient devenir récurrentes voire structurelles : ce genre d'annonces lui donne malheureusement raison. En outre, du télétravail serait imposé aux personnels administratifs.

La FNEC FP-FO ne peut non plus se satisfaire de la réaction de Madame la ministre de l'enseignement supérieur à cette annonce du président de l'Université de Strasbourg, selon laquelle « il est important de permettre [à nos jeunes] d'avoir des conditions d'enseignement majoritairement en présentiel » et prévoyant d'« accompagner financièrement les établissements au cas par cas ».

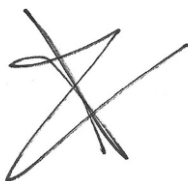
La FNEC FP-FO demande que les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche garantissent :

- que tous les cours, dans tous les établissements (écoles, collèges, lycées, universités) seront donnés en présence des étudiants, en sorte de respecter l'engagement de service public envers les usagers ;

- que l'État prévoit d'accorder à tous les établissements, et non au cas par cas, les dotations budgétaires qui leur sont nécessaires pour faire face aux dépenses relevant du « plan de sobriété énergétique » décrété par le gouvernement et de manière générale pour faire face à la crise énergétique, sans dégradation des conditions de chauffage durant tout l'hiver.

Je vous prie de croire, Madame la ministre, Monsieur le ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Clément POULLET, secrétaire général de la FNEC FP-FO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, abstract shape.